



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0483

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution d'eau potable
déléguée aux sociétés Véolia eau, Lyonnaise des eaux France et SE2G - Exercice 2013**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beauteemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

Conseil de communauté du 15 décembre 2014**Délibération n° 2014-0483**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Veolia eau, Lyonnaise des eaux France et SE2G - Exercice 2013**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales dispose que la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

L'activité de production et de distribution d'eau potable a été confiée par délégation de service public, sur des périmètres distincts, pour une durée de 30 ans à compter du 1er janvier 1987, par des avenants du 13 novembre 1986 aux contrats antérieurs conclus :

- d'une part, avec Veolia eau, ex-Compagnie générale des eaux (CGE) : contrat initial du 6 octobre 1970,
- d'autre part, avec Lyonnaise des eaux France au titre de 2 contrats initiaux, fusionnés depuis le 1er janvier 2005 : contrat avec la Société de distribution d'eaux intercommunale (SDEI) du 6 décembre 1971 et contrat SEREPI du 19 décembre 1972, transféré à la SDEI au 1er janvier 2003, puis transféré à Lyonnaise des eaux France au 1er juillet 2010 par fusion absorption de la SDEI par Lyonnaise des eaux.

Par délibération n° 2012-2135 et n° 2012-2136 du 25 juin 2012, le Conseil de communauté a prononcé la caducité de ces contrats au 2 février 2015.

L'activité de construction et d'exploitation d'une usine de production d'eau potable en secours a également été confiée, à compter du 1er juillet 1989, à la société Veolia eau, ex-Compagnie générale des eaux (CGE), par un contrat de délégation de service public du 14 janvier 1985 pour une durée de 30 ans. Par délibération n° 2012-3378 en date du 12 novembre 2012, le Conseil de communauté a prononcé la résiliation unilatérale au 2 février 2015.

Par ailleurs, la Communauté urbaine de Lyon est compétente, depuis le 1er janvier 2008, dans le domaine de l'eau potable sur les Communes de Givors et de Grigny. Depuis le 1er janvier 2012, la société dédiée SE2G, filiale de Saur France, est titulaire du contrat d'affermage pour la distribution d'eau potable sur ces 2 communes jusqu'au 2 février 2015.

Les rapports des délégataires, présentés au Conseil de communauté au titre de l'exercice 2013, comprennent les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activité assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Les tableaux ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'exercice 2013 :

Veolia eau		2011	2012	2013	Variation 2012-2013	
					En %	Tendance
activité	longueur du réseau (km linéaire)	3 058	3 064	3 074	+ 0,3 %	↗
	volume produit (milliers de mètres cubes)	91 542	91 067	90 410	- 0,7 %	↘
	<i>dont usine de secours (milliers de mètres cubes)</i>	1 063	3 291	2 270	- 31,0 %	↘
	volume facturé (milliers de mètres cubes)	75 444	74 430	71 780	- 3,6 %	↘
	nombre d'abonnés	282 474	286 719	288 584	+ 0,7 %	↗
finances	produits d'exploitation	109 488 k€	105 518 k€	115 042 k€	+ 9,0 %	↗
	charges d'exploitation	98 631 k€	101 991 k€	111 512 k€	+ 9,3 %	↗
	résultat avant impôts	10 857 k€	3 512 k€	5 530 k€	+ 57,5 %	↗

Lyonnaise des eaux France		2011	2012	2013	Variation 2012-2013	
					En %	Tendance
activité	longueur du réseau (km linéaire)	746	752	759	+ 0,9 %	↗
	volume produit (milliers de mètres cubes)	4 883	4 997	4 900	- 1,9 %	↘
	volume facturé (milliers de mètres cubes)	8 119	8 193	8 191	-	→
	nombre d'abonnés	49 957	50 543	51 238	+ 1,4 %	↗
finances	produits d'exploitation	15 591 k€	16 429 k€	16 974 k€	+ 3,3 %	↗
	charges d'exploitation	13 714 k€	14 468 k€	15 269 k€	+ 5,5 %	↗
	résultat avant impôts	1 887 k€	1 961 k€	1 705 k€	- 13,1 %	↘

SE2G		2012	2013	Variation 2012-2013	
activité	longueur du réseau (km linéaire)	153	152	- 0,7 %	↘
	volume facturé (milliers de mètres cubes)	1 099	1 313	+ 19,5 %	↗
	nombre d'abonnés	10 066	10 209	+ 1,4 %	↗
finances	produits d'exploitation	780 k€	1 008 k€	+ 29,2 %	↗
	charges d'exploitation	904 k€	1 044 k€	+ 15,5 %	↗
	résultat avant impôts	- 124 k€	- 37 k€	+ 72 %	↗

En ce qui concerne l'activité, l'année 2013 est marquée par :

- une légère baisse annuelle des volumes d'eau produite (- 0,8 %) et facturée (- 2,9 %) : la baisse des volumes facturés est en partie due à la baisse des volumes utilisés via les bouches de lavage suite à la mise en place d'une nouvelle méthode de mesures statistiques. Corrigés de cet effet, les volumes facturés sont en baisse de 0,3 %,

- une baisse des volumes produits au niveau de l'usine de secours ; en 2012 l'usine avait fonctionné en appoint à mi-capacité pendant la période de lâchers de barrages suisses pour protéger le champ captant,

- un nombre d'abonnés qui augmente de 0,8 %, en hausse régulière sur une longue période en partie due à l'individualisation de compteurs et de contrats dans les immeubles anciens et au développement de l'agglomération,

- un rendement global de 79,7 % en 2013 :

- . un rendement en hausse sur le secteur Lyonnaise des eaux à 85,3 % contre 83,6 % en 2012 suite à la mise en œuvre de la sectorisation et l'amélioration de la détection des fuites,

- . un rendement en baisse sur le secteur Veolia à 80,2 % contre 83 % en 2012 suite au changement de la méthode de comptage des volumes issus des bouches de lavage. Sans cette modification, le rendement aurait été stable,

- . un rendement en forte hausse sur le secteur Saur à 79,9 % contre 64,4 % en 2012, l'année 2012, année de prise en main du contrat, ayant notamment été marquée par une fuite importante dans un cours d'eau ; le délégataire a par ailleurs recentré ses moyens de recherches de fuites.

- un taux de renouvellement des réseaux (obligation commune des fermiers et de la Communauté urbaine) de 0,55 %,

- une baisse de l'abonnement pour un diamètre de compteur de 15 mm de 5,5 % à partir de juillet 2013 du fait de la révision quinquennale ; le coefficient de révision des prix est quant à lui en augmentation de 2 %.

En ce qui concerne les principaux résultats financiers :

Veolia eau

Veolia eau enregistre une forte hausse de son résultat.

Cette hausse est principalement due à un changement de méthode comptable sur la comptabilisation des produits des abonnements perçus par avance intervenu en 2012 qui avait conduit à une baisse des produits en 2012. L'année 2013 n'est ainsi pas comparable à 2012 du fait de cet effet ponctuel de changement de normes.

L'augmentation des charges est essentiellement consécutive à l'accroissement du volume des charges d'amortissement dû à la fin anticipée des contrats en février 2015.

Lyonnaise des eaux France

Lyonnaise des eaux France enregistre une baisse de son résultat.

L'augmentation des produits est principalement due à la progression du nombre d'abonnés, et à la hausse du prix de l'eau.

La hausse des charges est due à la hausse de la masse salariale et des réparations sur le réseau ainsi que des obligations de renouvellement.

SE2G

Le résultat négatif est en amélioration. Les produits sont à un niveau normal après une première année de transition, la hausse des charges est principalement due aux actions entreprises pour l'amélioration du rendement.

Les rapports des délégataires ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL le 30 octobre 2014. Il appartient donc au Conseil de communauté de les examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 30 octobre 2014, comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte des rapports 2013 produits par les sociétés Véolia eau, Lyonnaise des eaux France et SE2G au titre des délégations de service public de production et de distribution d'eau potable exploitées par voie d'affermage et concession.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.